

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D003/2018

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-huit, le 28 février à 9 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux des services techniques du pôle de Brionne de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, rue des Martyrs – 27800 Brionne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 21 février 2018

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. KAREB, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VANDERHOEVEN, Mme VATINEL
En exercice : 21	
Présents : 14	
Votants : 15	
	Étaient absents : Mme BINET, Mme BLOTIERRE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, M. PALADE, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE

Pouvoirs : Mme BINET a donné pouvoir à Mme VATINEL

Secrétaire de séance : M. ANTHIERENS

Objet : Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes***PJ : Rapport***

Monsieur le Président rappelle la loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes et notamment ses articles 61 et 77, et le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, qui prescrivent aux collectivités territoriales et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) de plus de 20 000 habitant(e)s, d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport concerne aussi bien le fonctionnement de la collectivité ou de l'EPCI que les politiques menées sur son territoire. Aussi, il comporte deux volets : un volet interne sur les ressources humaines et un volet territorial.

Concernant la politique interne des ressources humaines, ce volet fait apparaître les données relatives à l'effectif permanent, à la pyramide des âges, aux cadres d'emplois...

Le volet territorial fait quant à lui apparaître les spécificités propres du territoire et les actions menées pour réduire les inégalités constatées.

Aussi, vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes,

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales et les EPCI,

Considérant qu'il est nécessaire de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes concernant le fonctionnement de la structure et les politiques qu'elle mène sur son territoire,

Après avoir entendu l'exposé précédent, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

↳ Prendre acte du rapport sur la situation du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui lui a été présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20180228-18D003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2018